

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

QUINTESSANCE MODERE (Part AC : FR0011308303)

Le FIA est soumis au droit français
Ce FIA est géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FIA de classification « Diversifié », son objectif est de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice EONIA+100 par une gestion active en investissant principalement sur les marchés obligataires et monétaires européens et internationaux sur la durée de placement recommandée (5 ans). Il peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM/FIA.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP pratique une gestion discrétionnaire investissant à la fois sur les supports obligataires et/ou monétaires et sur les actions des marchés européens et internationaux, uniquement via des OPCVM/FIA autorisés à la commercialisation en France.

Le gérant détermine l'exposition nette du portefeuille aux marchés actions (maximum 30%) et la maturité du portefeuille obligataire sur la base d'une analyse de l'environnement économique. En vue de la sélection des actifs, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement, ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation. La gestion est basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds sur la base d'une évaluation interne de chaque OPCVM/FIA potentiellement sélectionné (via une approche quantitative et qualitative).

Le FCP est investi en titres de créances et instruments du marché monétaire européen et internationaux (taux fixes et/ou variables) de 70% à 100% de l'actif net. La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée, du rating (les titres notés « investment grade » pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net et titres spéculatifs (high yield) ou non notés jusqu'à 20%) et de sensibilité (0 à 4). L'investissement en obligations convertibles sera d'au maximum 30% de l'actif net.

Le FCP est exposé également au marché des actions européennes et internationales (de 0% à 30%). La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition géographique, sectorielle et de taille de capitalisation (les actions de petites capitalisations ne pourront dépasser 20% de l'actif net). La gestion pourra intervenir sur les marchés des pays émergents pour au maximum 20% de son actif net.

Le FCP est soumis au risque de change jusqu'à 100% sur les devises européennes hors euro et sur les devises internationales (principalement DOLLAR US, LIVRE STERLING, FRANC SUISSE et YEN).

Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE. Les demandes sont centralisées chaque jour (J) jusqu'à 11 heures chez RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE et sont exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J-1 et publiée en J+1.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Pourquoi le FIA est classé dans la catégorie [3] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque dû à son univers d'investissement composé d'obligations (de notation « Investment Grade » jusqu'à 100% de l'actif net et « high yield » jusqu'à 10%) et d'actions européennes et internationales (jusqu'à 20% de son actif net).

Risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FIA.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

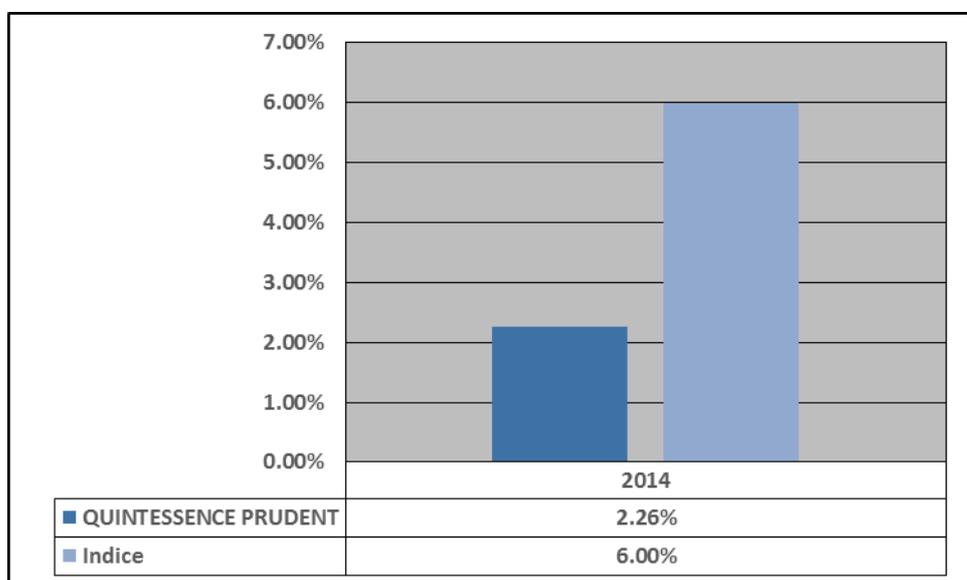
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.12%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

* Le chiffre communiqué se fonde sur une estimation des frais de l'exercice clos au 30/04/2015. Il peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site www.turgot-am.fr.

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du FIA : 04/04/2013

Devise de calcul des performances passées du FIA : Euro

Les performances affichées ci-après ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité correspondant à l'ancien indicateur de référence soit l'indice Euro MTS 3-5 ans

Dans le cadre d'une régularisation réglementaire, en raison des contraintes d'investissements du fonds, QUINTESSENCE PRUDENT est désormais QUINTESSENCE MODERE.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FIA sur simple demande écrite auprès de TURGOT ASSET MANAGEMENT – 17 rue Jacques Bingen – 75017 Paris – contact@turgot-am.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.

La part AC est ouverte à tous souscripteurs et tout particulièrement réservée à la clientèle du Cabinet CONSEIL RETRAITE PREVOYANCE

La responsabilité de TURGOT ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA. Ce fonds géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent FIA n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « US Person ». La définition de « US Person » est disponible dans le prospectus (Rubrique Souscripteurs concernés et Profil de l'investisseur).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/12/2015.